

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Environnement

Centre International des Technologies de l'Environnement
Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités



APPEL A CANDIDATURES :

Pour le recrutement d'experts qui vont
assurer la 1^{ère} phase d'accompagnement
post-création des éco-entrepreneurs dans
05 régions de la Tunisie :

- Lot 1: Gabès,
- Lot 2: Jendouba et Sidi Bouzid,
- Lot 3: Sousse et Mahdia

*** Mars 2022 ***

8



Table des matières

1.	CADRE.....	3
2.	OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE	3
3.	MISSION DES EXPERTS	4
4.	DUREE DE LA MISSION ET VOLUME D'EXPERTISE.....	5
5.	HONORAIRES ET MODALITES DE PAYEMENT	6
6.	LIVRABLES	6
7.	PROFIL D'EXPERTS.....	7
8.	CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	7
9.	METHODOLOGIE D'EVALUATION DES CANDIDATURES ET SELECTION D'EXPERTS.....	8
10.	DELAI DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	9
11.	CONFIDENTIALITE	9
12.	REGLEMENT DES LITIGES	9



1. CADRE

Le projet « RESTART – Requalification Ecologique et Sociale des Territoires A travers la Relance de l’entrepreneuriat des jeunes en Tunisie», a pour objectif global de soutenir l’emploi des jeunes par le développement d’entreprises sociales et éco-durables dédiées à la régénération et la valorisation territoriales.

Les objectifs spécifiques du projet « RESTART » sont :

- A l’échelle macro : de favoriser les synergies entre entreprises sociales, institutions et autorités locales, pour que les jeunes puissent accroître leur impact dans leurs communautés et être acteurs de changement reconnus et visibles dans leurs territoires ;
- A l’échelle meso : de développer un éco-système de services adéquats pour l’accompagnement et le financement de l’entrepreneuriat des jeunes ;
- A l’échelle micro : de développer les compétences des jeunes pour la création d’entreprises sociales éco-durables et innovantes dans certains secteurs clés l’agro-alimentaire, les énergies renouvelables selon une approche qui vise la valorisation territoriale.

Les phases suivantes ont été réalisées jusqu’à ce jour dans le cadre du projet RESTART :

- Une première phase de formation de 300 promoteurs/trices sur la génération d’idées dans les secteurs innovants liés à la requalification écologique et sociale des territoires ;
- Une deuxième phase de formation de 175 promoteurs/trices en création et gestion des entreprises sociales et solidaires et éco-durables
- Une phase de sélection finale de 50 startups à la fin du parcours de formation suite à une phase d’évaluation des plans d’affaires.

2. OBJET DE L’APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « RESTART, le Centre International des Technologies de l’Environnement de Tunis (CITET) ayant pour rôle d’intégrer l’approche de l’éco-conception dans les projets, interviendra dans la phase d’accompagnement et mentorat technique au profit des jeunes promoteurs. A ce titre, le CITET lance un appel à candidature pour le recrutement d’experts qui vont identifier les besoins en formation et assistance technique de **50 éco-**



entrepreneurs qui vont créer leurs propres entreprises juvéniles éco-durables réparties sur 05 régions de la Tunisie : Gabès, Jendouba, Sidi Bouzid, Sousse et Mahdia, à raison de **10 éco-entrepreneurs par région**.

La mission sera exécutée en **03 lots** et les experts intéressés par cette consultation **peuvent soumissionner à un, deux ou tous les lots** :

- **Lot 1** : région de Gabès,
- **Lot 2** : régions de Jendouba et Sidi Bouzid,
- **Lot 3** : régions de Sousse et Mahdia.

Les business plans et les prototypes d'initiatives d'entreprise concernent des activités et des produits/services à impact environnemental et social, intégrant les principes de l'éco-conception, ainsi que l'économie sociale et solidaire (marketing territorial, économie circulaire, énergies renouvelables, agriculture biologique, etc.).

3. MISSION DES EXPERTS

Pour chaque lot, le programme de coaching et d'accompagnement comprend les étapes suivantes :

Etape 1 : L'examen et la révision des plans d'affaires verts, pour comprendre quels aspects du projet se sont confirmés et sur quels aspects une nouvelle planification est nécessaire pour en améliorer la performance et/ou l'impact environnemental et social, intégrer les aspects liés à l'éco-conception, identifier les ressources nécessaires et évaluer leurs impacts sur le schéma financier.

Etape 2 : L'identification des besoins en matière de formation et d'assistance technique externe afin d'améliorer l'impact et la durabilité environnementales des projets (exp : accompagnement à la certification ISO 14001, ISO 26000, certifications biologiques, écolabel pour l'éco-tourisme, etc.).

Etape 3 : L'identification des besoins en coaching pratique one to one et collectif afin de permettre aux porteurs de projets d'identifier des indicateurs de suivi de la performance environnementale et sociale de leurs entreprises et de construire des tableaux de bord leurs permettront plus tard d'assurer l'évaluation de l'empreinte écologique et la traçabilité environnementale et sociale des projets/entreprises dans le temps et les ressources nécessaires (techniques, humaines et financières).



Les étapes comprises dans le programme d'accompagnement sont décrites au niveau d'un guide d'accompagnement des initiatives de l'ESS en Tunisie, qui sera mis à la disposition des éco-entrepreneurs et des accompagnateurs afin de suivre la méthodologie à adopter. Ce guide présentera la boîte à outils et les bonnes pratiques pour soutenir la démarche d'accompagnement des éco-entrepreneurs pendant la phase de post-crétion.

Les experts seront appelés à exploiter l'application spécifique développée dans le cadre du projet RESTART, qui est dédiée à l'accompagnement et suivi des startups, et dont le fonctionnement sera expliqué aux experts sélectionnés.

Tout au long du programme d'accompagnement, les experts apporteront une aide générale, au profit des startups afin de développer leurs plans d'affaires « verts », établir leurs plans et accéder à un accompagnement d'experts techniques en mentorat et en éco-conception.

4. DUREE DE LA MISSION ET VOLUME D'EXPERTISE

La répartition de la durée et du volume d'expertise par lot est démontrée dans le tableau suivant :

Étape de la phase d'accompagnement	Volume d'expertise (HJ)*			Durée totale
	Lot 1 (Gabes)	Lot 2 (Jendouba et Sidi Bouzid)	Lot 3 (Sousse et Mahdia)	
Les visites de terrain et réunions de cadrage (étape 0)	02 (02jx1)	04 (02jx2)	04 (02jx2)	2,5 semaines
L'examen et la révision des plans d'affaires verts et l'intégration de l'éco-conception (étape 1)	02	04	04	2,5 semaines
L'identification des besoins en matière de formation et d'assistance technique externe (étape 2)	01	02	02	1,5 semaine
L'identification des besoins en coaching pratique one to one et collectif (étape 3)	01	02	02	1,5 semaine
Total du volume d'expertise (HJ)	06 HJ	12 HJ	12 HJ	08 semaines



Pour chaque lot, la répartition du volume d'expertise de chaque étape est flexible sans toutefois dépasser la durée et le volume d'expertise au total (ex : si l'étape 1 nécessite moins de 2,5 semaines, le temps peut être réparti proportionnellement sur les étapes 2 ou 3).

5. HONORAIRES ET MODALITES DE PAYEMENT

Pour les services fournis, la rémunération d'experts correspondant aux frais de mission, objet des présents TdRs, sur la base d'un montant forfaitaire fixe égal à **480 DT brut /jour**, y compris les frais de déplacement.

Mis à part, les visites et les réunions de cadrage (étape 0) qui doivent se réaliser obligatoirement sur terrain et dans les régions concernées, les autres étapes (de 1 à 3) pourraient s'organiser en ligne entre expert(s) et startups, sauf si besoin y est de se déplacer, et ce afin d'optimiser les coûts de déplacement.

Le paiement se fera par virement bancaire dans un délai de 60 jours après la réalisation effective des prestations demandées par le CITET, la remise des livrables demandés et la présentation d'une facture en trois exemplaires au CITET.

6. LIVRABLES

Pour chaque lot, les livrables d'experts relatifs à cette mission, sont présentés ci-après:

- Livrable N°1: Planning du programme d'accompagnement des startups comportant toutes les étapes énumérées dans le tableau figurant au paragraphe 3 des présents TdR's.
- Livrable N°2: Rapport d'examen des plans d'affaires verts des startups incluant les révisions par rapport à l'intégration de l'éco-conception, les éco-activités, les ressources nécessaires et les impacts sur le schéma financier.
- Livrable N°3: Un compte rendu comprenant les besoins spécifiques en terme de formation et d'assistance technique externe, incluant le profil des experts techniques qui seront sélectionnés pour assurer la formation et/ou l'assistance technique nécessaire au profit des startups pour la finalisation de leurs plans d'affaires verts complets et l'obtention de la certification environnementale, ainsi que les besoins en coaching pratique one to one et



collectif en vue de construire les tableaux de bord de suivi environnemental et social de leurs entreprises.

Les livrables ci-dessus doivent être remis sous format électronique modifiable et sous format papier et doivent être validés par le CITET.

Tous les documents qui sont produits dans le cadre de ce programme de formation sont la propriété exclusive du CITET.

7. PROFIL D'EXPERTS

- **Niveau académique** : diplôme universitaire (Minimum niveau Bac +3) ;
- **Expérience professionnelle générale** : 10 ans d'expérience générale ou plus ;
- **Références générales dans des missions d'accompagnement et d'assistance technique des porteurs de projets** : au moins 05 références avec justificatifs ;
- **Références spécifiques dans des missions d'accompagnement et d'assistance technique des porteurs de projets verts¹** : au moins 03 références avec justificatifs.

8. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

- Une copie conforme du diplôme ;
- Le CV détaillé présentant l'expérience justifiée et portant la signature du candidat. Le CV doit être accompagné par les justificatifs nécessaires de réalisation des missions accomplies (attestation, contrat ...) ;
- Une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission avec proposition d'amélioration.
- Les références techniques : la liste doit porter la signature du candidat, son cachet ainsi que la date. Les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, attestation de bonne exécution, note d'honoraire, PV de réception...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission.

¹ On entend par projet vert « un projet qui apporte des solutions commerciales aux défis environnementaux qui sont économiquement viables et socialement responsables ».



NB : Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lot(s), comme indique dans le paragraphe 2 du présent appel à candidature. Il doit indiquer le(s) lot(s) au(x)quel(s) il s'intéresse.

9. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES CANDIDATURES ET SELECTION D'EXPERTS

Le candidat sera sélectionné suite à la classification par ordre de mérite des candidatures reçues pour chaque lot selon les critères et les niveaux de notation présentés dans le tableau suivant :

Critère d'évaluation	Pondération	Note Min	Note Max
C1 : Niveau académique			10
<ul style="list-style-type: none"> Titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bac +3 ou Bac + 4) 	05	05	10
<ul style="list-style-type: none"> Titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bac +5 ou plus) 	10		
C2 : Expérience professionnelle générale			10
<ul style="list-style-type: none"> Moins de 05 ans d'expérience générale 	00	05	10
<ul style="list-style-type: none"> Entre 05 et 10 ans d'expérience générale 	05		
<ul style="list-style-type: none"> 10 ans d'expérience générale et plus 	10		
C3 : Note méthodologique sur le déroulement de la mission et la démarche à suivre pour la mise en œuvre de ce programme d'accompagnement			10
<ul style="list-style-type: none"> Pas de présentation de note méthodologique sur le déroulement de la mission et la démarche à suivre 	00	05	10
<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission 	05		
<ul style="list-style-type: none"> Présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission avec proposition d'amélioration pertinente 	Une note comprise entre 06 et 10		
C4 : Références générales dans des missions d'accompagnement et d'assistance technique des porteurs de projets			30
<ul style="list-style-type: none"> 05 références 	20	20	30
<ul style="list-style-type: none"> 01 point supplémentaire pour chaque référence au-delà de 05 avec un maximum de 30 	30		
C5 : Références spécifiques dans des missions d'accompagnement et d'assistance technique des porteurs de projets verts²			40
<ul style="list-style-type: none"> 03 références 	30	30	40
<ul style="list-style-type: none"> 01 point supplémentaire pour chaque référence au-delà de 03 avec un maximum de 40 	40		

NB : L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.

Ainsi, la candidature qui sera retenue doit répondre aux deux conditions suivantes :

² On entend par projet vert « un projet qui apporte des solutions commerciales aux défis environnementaux qui sont économiquement viables et socialement responsables ».



- Ayant obtenu la note minimale requise pour chaque critère;
- Ayant obtenu une note totale supérieure ou égale à **70**.

La note totale (NT) est la somme de toutes les notes associées à chaque critère. La note minimale totale requise est de 70 points/100.

La candidature ayant obtenu la meilleure note totale, sera considérée la candidature la plus avantageuse techniquement. En cas d'égalité des notes totales de deux ou plusieurs candidatures, on se réfère aux meilleures notes associées aux critères d'évaluation selon l'ordre suivant : C1, C2, C3, C4 et C5.

10. DELAI DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent parvenir au CITET sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre Central du CITET (contre décharge) **au plus tard le 25 avril 2022 à 12h00**. Le cachet du bureau d'ordre fait foi.

11. CONFIDENTIALITE

L'expert ou les experts retenu(s) pour la présente mission est (sont) tenu(s) de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

12. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.